

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 559**22 mai 2003****SOMMAIRE**

Alice Holding S.A., Luxembourg	26786	Fiduciaire Principale S.A., Luxembourg	26786
Alpex Investments S.A., Luxembourg	26802	Finanz- und Teilhaber Holding S.A., Ehlange-sur-	
Anerma Holding S.A., Luxembourg	26820	Mess	26812
APW Finance (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach . .	26788	Finpromotion Immobiliers S.A., Luxembourg . . .	26824
Arbo Holding S.A., Luxembourg	26786	Finstyle Promotion Industrielle et Financière S.A.,	
Arrow Finance S.A., Luxembourg	26821	Luxembourg	26824
ATR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26808	Fiscopar S.A.H., Luxembourg	26829
Ayrton S.A., Luxembourg	26818	Fogolar S.A., Luxembourg	26799
Bantleon Invest S.A., Luxembourg	26793	Foller Investment S.A., Bertrange	26814
Blanche Holding S.A., Luxembourg	26786	Frigosystème S.A., Luxembourg	26824
(La) Bresse S.A., Luxembourg	26817	Gandria Holding S.A., Luxembourg	26793
Brockmont International S.A.H., Luxembourg . . .	26820	Gas Shipping S.A., Luxembourg	26792
Bureau Services Fox, S.à r.l., Luxembourg	26811	GE Holdings Luxembourg & Co., S.à r.l., Luxem-	
Carbeneth Luxembourg S.A., Luxembourg	26821	bourg	26809
CB International Finance, S.à r.l., Luxembourg . .	26794	Greco S.A., Luxembourg	26787
CBD Holding S.A., Luxembourg	26819	Greco S.A., Luxembourg	26787
Cinrop S.A., Luxembourg	26832	Gustaf, S.à r.l., Luxembourg	26825
Cinrop S.A., Luxembourg	26832	Hawk Finance S.A., Luxembourg	26831
Cinrop S.A., Luxembourg	26832	HC Consulting, S.à r.l., Luxembourg	26808
Conducta Holding S.A., Luxembourg	26821	Hirondelles International S.A., Esch-sur-Alzette .	26819
Crissois S.A., Luxembourg	26787	International I.P. Telephony S.A., Luxembourg . .	26820
Crocusa Holding S.A., Luxembourg	26817	International Lacquers S.A., Bettembourg	26786
Development Corporation Investments S.A., Lu-		Jarama Holding S.A., Luxembourg	26819
xembourg	26807	Lazare S.A., Luxembourg	26792
Duke Finance S.A.H., Luxembourg	26821	Linar S.A., Windhof	26813
Ecom S.A.H., Luxembourg	26810	Macha S.A., Bertrange	26806
Ecom S.A.H., Luxembourg	26810	Marmedia Holding S.A., Luxembourg	26830
Edison S.A., Luxembourg	26803	OP-Invest CHF Management S.A., Luxembourg .	26828
Edison S.A., Luxembourg	26806	Oppenheim Aca Concept Sicav, Luxembourg . . .	26819
Elecbourg S.A., Luxembourg	26822	Oppenheim Portfolio B Sicav, Luxembourg	26820
Eurocash-Fund Sicav, Luxembourg	26819	Pharma/wHealth Management Company S.A., Lu-	
Europe Galaxie S.A., Luxembourg	26822	xembourg	26820
European E-Commerce Luxembourg (1) S.A., Lu-		Publinvest Finance Holding S.A., Luxembourg . . .	26802
xembourg	26822	Schimmelpenninigh International S.A., Luxem-	
European E-Commerce Luxembourg (2) S.A., Lu-		bourg	26831
xembourg	26822	SO.RE.ME. S.A., Luxembourg	26815
European E-Commerce Luxembourg (3) S.A., Lu-		Thunder Holding S.A., Luxembourg	26793
xembourg	26823	Thunder Holding S.A., Luxembourg	26793
European E-Commerce Luxembourg (4) S.A., Lu-		Thunder Holding S.A., Luxembourg	26793
xembourg	26823	TMB Industry, S.à r.l., Windhof	26818
European E-Commerce Luxembourg (5) S.A., Lu-		Van Geet, Derick & Co, Réviseurs d'entreprises,	
xembourg	26823	S.à r.l., Luxembourg	26818
European E-Commerce Luxembourg (6) S.A., Lu-		Waldtec S.A., Luxembourg	26818
xembourg	26823	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	26787
Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	26824		

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.
R. C. Luxembourg B 21.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature.

(020842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BLANCHE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.195.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Ordinaire du 2 avril 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: P/A FIDUCIAIRE PRINCIPALE 15, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022011.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

ARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 28.783.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Ordinaire du 3 avril 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: P/A FIDUCIAIRE PRINCIPALE 15, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022014.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.661.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire du 14 mars 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: 15, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

L. Guibert / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022015.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

ALICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signature.

(022024.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.616.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(022022.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

GRECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.616.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 12 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Les mandats de

TASWELL INVESTMENTS LTD.

CARDALE OVERSEAS INC.

KELWOOD INVESTMENTS LTD.

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022020.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

CRISSOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.742.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire du 14 mars 2003

1. La nouvelle adresse du siège est désormais: P/A FIDUCIAIRE PRINCIPALE 15, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

J.-R. Marquillie / R. Bonnet / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022016.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.308.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022152.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.269.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirty-first day of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CIPRESMAD - CONSULTORES E SERVICOS LDA, a company organised under the laws of Madeira, with registered office at Avenida do Infante, no 50, Funchal, Madeira, 9004-521 and

APW ENCLOSURE SYSTEMS (UK) LTD., a company organised under the laws of England and Wales, with registered office at Electron Way, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO534ZR, United Kingdom

each of them here represented by Mrs Christelle Alexandre, employee consultant, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the Articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at USD 14,000 (fourteen thousand US Dollars), represented by 560 (five hundred and sixty) shares with a nominal value of USD 25 (twenty five US Dollars) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first day of September and ends on August thirty-first of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on August thirty-first 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, CIPRESMAD - CONSULTORES E SERVICOS LDA, a company organised under the laws of Madeira, with registered office at Avenida do Infante, no 50, Funchal, Madeira, 9004-521, represented as stated here above, has declared to subscribe for 559 (five hundred and fifty nine) shares for a total amount of USD 13,975 (thirteen thousand nine hundred and seventy five US Dollars)

Thereupon, APW ENCLOSURE SYSTEMS (UK) LTD., a company organised under the laws of England and Wales, with registered office at Electron Way, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO534ZR, United Kingdom, represented as stated here above, has declared to subscribe for 1 (one) shares for a total amount of USD 25 (twenty five US Dollars).

The 560 (five hundred and sixty) shares have been entirely subscribed and fully paid in cash, so that the company has now at its disposal the sum of fourteen thousand US Dollars as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers:

Manager of Category A:

* Ms. Samantha Kirby, chartered accountant, born in Hull, England on December 28, 1970, residing at 88, Pevensey Way, Frimley, Surrey, GU16 9UX, England

Managers of Category B:

* Mr Marcel Stephany, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;

* Ms. Ailbhe Jennings, born on March 27, 1963 in Dublin (Ireland), residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange.

2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

CIPRESMAD-CONSULTORES E SERVIÇOS LDA, une société régie par les lois de Madère, ayant son siège social à Avenida do Infante, n° 50, Funchal, Madère, 9004-521,

et

APW ENCLOSURE SYSTEMS (UK) LTD., une société régie par les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social à Electron Way, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO534ZR, Royaume-Uni,

Chacun d'eux représentés par Christelle Alexandre, employée privée à Münsbach en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société», et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs Articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à USD 14.000 (quatorze mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 560 (cinq cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'Article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'Article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un août 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Alors intervient, la société CIPRESMAD-CONSULTORES E SERVIÇOS LDA, une société régie par les Lois de Madère, ayant son siège social à Avenida do Infante, n° 50, Funchal, Madère, 9004-521, représentée comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire 559 (cinq cent cinquante neuf) parts sociales pour un montant total de USD 13.975 (treize mille neuf cent soixante quinze US Dollars)

Puis intervient, la société APW ENCLOSURE SYSTEMS (UK) LTD., une société régie par les lois d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social à Electron Way, Chandlers Ford, Eastleigh, Hampshire SO534ZR, Royaume-Uni, représentée comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire 1 (une) part sociale pour un montant total de USD 25 (vingt-cinq US Dollars)

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont déclaré que les 560 (cinq cent soixante) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de quatorze mille US Dollars (USD 14.000.) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

Décisions des associés

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

Gérants de Catégorie A

* Mademoiselle Samantha Kirby, chartered accountant, née à Hull, (Angleterre), le 28 décembre 1970, demeurant au 88, Pevensey Way, Frimley, Surrey, GU16 9UX (Angleterre);

Gérant(s) de Catégorie B:

* Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg);

* Madame Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande) demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

2) L'adresse de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, 22, Parc D'Activité Syrdall.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Alexandre, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 138S, fol. 73, case 10. – Reçu 128,50 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(022048.3/211/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

GAS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.161.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2002 que le mandat de réviseur d'entreprises de AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été remplacé par un mandat de commissaire aux comptes de AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Le mandat ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022025.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

LAZARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jen-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 54.288.

—
Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

Signature

(022026.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(022105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(022104.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

FIDUPAR

Signatures

(022103.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

BANTLEON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(022145.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.918.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

B. Lejeune

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022154.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CB INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.303.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CONSTELLATION BRANDS, Inc., having its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A.

here represented by Mrs Dunja Pralong, lawyer in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate Objectives - Registered office - Duration**Art. 1. Form, Corporate Name**

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of CB INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares**Art. 5. Corporate Capital**

The share capital is fixed at USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of USD 30.- (thirty US Dollars) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management and shareholders**Art. 8. Board of Managers**

The Company is managed by a board composed of at least three managers («conseil de gérance»), composed of manager(s) of category «A» and manager(s) of category «B».

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of one manager of category «A» and one manager of category «B».

The board of managers is authorised to delegate the daily management of the Company's business, as well as the powers to represent the Company towards the third parties in relation to the daily management, to one manager or third party who need not be shareholder.

If the daily management is delegated to one category «A» manager, such person will have the power to bind the Company by his/her sole signature, with respect to the decisions, within the limits of the day-to-day management, entailing an engagement up to a maximum value of USD 1,000.-.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may delegate any special power to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance sheet

Art. 13. Financial Year

The Company's financial year begins on the 1st of March and ends on the last day of February of each year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 29th of February 2004.

Subscription - Payment

All the 500 shares representing the capital have been subscribed by CONSTELLATION BRANDS, Inc.

All the 500 shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 15,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euros (\$1,600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Category «A»:

Noëlla Antoine, Chartered Accountant, residing at 398 route d'Esch, L-1025, Luxembourg.

- Category «B»:

Robert Sands, President and Chief Operating Officer, residing at 4000 East Avenue Rochester, NY 14618, U.S.A.

Thomas S. Summer, Executive Vice President, residing at 1196 Clover Street Rochester, NY 14610, U.S.A.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of one manager of category «A» and one manager of category «B».

If the daily management is delegated to one category «A» manager, such person will have the power to bind the Company by his/her sole signature, with respect to the decisions, within the limits of the day-to-day management, entailing an engagement up to a maximum value of USD 1,000.-.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CONSTELLATION BRANDS, Inc., ayant son siège social à 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A.

Ici représentée par M^e Dunja Pralong, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1. Forme et Dénomination Sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination CB INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l.

Art. 2. Objet Social

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, y compris les produits des prêts et/ou émission des titres de dettes à ces filiales, ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut également donner en gage, transférer, hypothéquer tous ou certains de ses avoirs, et accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut également faire toute opération commerciale, technique et financière, si elles sont à même de promouvoir l'objet social tel que décrit au présent article.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - parts sociales

Art. 5. Capital Social

Le capital social est fixé à quinze mille Dollars Américains (15.000,- USD) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente Dollars Américains (30,- USD) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance

La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B (le «conseil de gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B».

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que les pouvoirs de représenter la Société à l'égard des tiers dans le domaine de la gestion journalière, à un gérant ou à un tiers qui n'est pas nécessairement associé.

Si la gestion journalière est déléguée à un gérant de catégorie «A», il aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pour les décisions, dans les limites de la gestion journalière, qui impliquent un engagement pouvant s'élever jusqu'à mille Dollars Américains (1.000,- US Dollars) maximum;

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, qui peuvent, mais ne doivent pas, être désignés parmi ses membres.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants

Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice Social

L'exercice social commence chaque année le 1^{er} mars et se termine le dernier jour du mois de février.

Art. 14. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 29 février 2004.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CONS-TELLATION BRANDS, Inc., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille Dollars Américains (USD 15.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (\$1.600,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- De catégorie «A»

Noëlla Antoine, expert-comptable, domicilié à l'adresse suivante: 398, route d'Esch, L-1025, Luxembourg

- De catégorie «B»

Robert Sands, Président et «Chief Operating Officer», domicilié à l'adresse suivante: 4000 East Avenue Rochester, NY 14618, 14618, U.S.A.

Thomas S. Summer, «Executive Vice President», domicilié à l'adresse suivante: 1196 Clover Street Rochester, NY 14610, U.S.A.

Conformément à l'article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B».

Si la gestion journalière est déléguée à un gérant de catégorie «A», il aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pour les décisions, dans les limites de la gestion journalière, qui impliquent un engagement pouvant s'élever jusqu'à mille Dollars Américains (1.000,- US Dollars) maximum;

2) Le siège social de la Société est établi à 398, route d'Esch, L-1025, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. 17CS, fol. 28, case 6. – Reçu 141,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

J. Elvinger.

(022421.3/211/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FOGOLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 93.305.

STATUTS

L'an deux mille trois le vingt-cinq avril,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, RC B 68.040,

ici représentée par Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu d'une procuration lui délivrée;

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Paolo Bartolucci, préqualifié.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de FOGOLAR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la souscription et prise de participation ou d'intérêt dans le capital de toute société, société en participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises. Elle peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière, l'acquisition de terrains, d'immeubles, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation (délégation de maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre), l'activité de promotion et d'agence immobilière, les opérations entrant dans le cadre des loueurs en meubles professionnels.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou son extension.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième lundi du mois d'octobre à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée	999 actions
2. Monsieur Paolo Bartolucci, préqualifié.	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2009:

- a) Monsieur Paolo Bartolucci, préqualifié, né à Luxembourg le 10 décembre 1966,
- b) Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Génets, né à Sanmichele di Bari (I) le 26 juin 1960;

c) Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, né à Creutzwald (F) le 20 avril 1977.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2009:

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bartolucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 54, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(022423.3/202/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

PUBLIVEST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.928.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2003 que:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Claude Schmitz, administrateur démissionnaire. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Philippe G. Meyer, administrateur-délégué;
- Monsieur Edmond Ries;
- Monsieur Luc Hansen.

AUDIEX S.A., Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marc Lamesch, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour extrait conforme

PUBLIVEST FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022045.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

ALPEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.055.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour ALPEX INVESTMENTS S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022157.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EDISON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.280.

In the year two thousand three, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EDISON S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 31.280), a société anonyme, having its registered office at Senningerberg, incorporated by a notarial deed on July 21st 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 379 of December 19, 1989 (the «Company»). The Articles of Association of the Company have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on February 3rd, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 185 of May 11, 1994.

The meeting is declared open and is presided by Mr Bernhard Veithen, financial manager, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine Ganachaud, secretary, residing in Thionville.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marylène Graff, comptable, residing in Thionville.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1.- Cancellation of the designation of the par value of the shares.

2.- Conversion, with effect to January 1st, 2002, of the corporate capital, as well as the accounts and books of the Company from Luxembourg Francs (LUF) into Euro (EUR) at the exchange rate, 1.- EUR=40.3399 LUF, of the subscribed capital of 1,250,000.- LUF into 30,986.69 EUR.

3.- Increase of capital by an amount of 13.31 EUR in order to raise it from its present amount of 30,986.69 EUR to 31,000.- EUR by cash, without creation of new shares.

4.- Amendment of the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, in order to give it henceforth the following wording:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of par value, fully paid in.»

5.- Transfer of the registered office of the company from L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves to L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6.- Modification subsequent of Articles of Incorporation.

7.- Modification of the first paragraph of Article 6 and Article 12 of Articles of Incorporation.

8.- Modification of Article 15 of Articles of Incorporation only in the French version.

II) The shareholders represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the representatives of the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all shares representing the total subscribed capital are represented at this meeting.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to cancel the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting states, that due to the currency change into EUR, the corporate capital, as well as the accounts and books of the Company are henceforth expressed in EUR, and that, the corporate capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (1,250,000.- LUF) has, as of January 1st, 2002, thus been converted at the exchange rate 1.- EUR=40.3399 LUF into an amount of thirty thousand nine hundred and eighty-six euros sixty-nine cents (30,986.69 EUR).

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to increase the Company's corporate capital by an amount of thirteen euros thirty-one cents (13.31 EUR) in order to raise it from its present amount of thirty thousand nine hundred and eighty-six euros sixty-nine cents (30,986.69 EUR) to an amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) by cash and without creation of new shares.

The proof of the payment realised by the existing shareholders in proportion of their participation in the company, has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

In consequence of the subsequent resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders decides to amend the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, in order to give it henceforth the following wording:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of par value, fully paid in.»

Fifth resolution

The extraordinary general meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves to L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

As a consequence, the third paragraph of Article 1st of Articles of Incorporation has been modified as follows:

«**Art. 1.** Third paragraph. The registered office of the corporation is established at Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of Directors.»

Sixth resolution

The extraordinary general meeting decides to modify the first paragraph of Article 6 and Article 12 of Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Monday of May at 14.00 o'clock.»

«**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate December 31st of each year.»

Seventh resolution

The extraordinary general meeting decides to modify only in the French version Article 15 of Articles of Incorporation.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg. On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EDISON S.A., (R.C. Luxembourg, section B numéro 31.280), une société anonyme, ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 1989, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379 du 19 décembre 1989 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 11 mai 1994.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Bernhard Veithen, financial manager, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Ganachaud, secrétaire, demeurant à Thionville.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Marylène Graff, comptable, demeurant à Thionville.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion, avec effet au 1^{er} janvier 2002, du capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité et les livres de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF du capital social souscrit de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR.

3.- Augmentation de capital à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de son capital social souscrit de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par apport en numéraire, sans émission d'actions nouvelles.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

5.- Transfert du siège social de L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6.- Modification afférente des statuts.

7.- Modification du premier alinéa de l'article 6 et de l'article 12 des statuts.

8.- Modification dans la version française de l'article 15 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que par suite du basculement à l'EUR, le capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité et les livres de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social souscrit actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve, avec effet au 1^{er} janvier 2002, converti au taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF, en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par apport en numéraire de la somme de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 3^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 et l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 14 heures.»

«**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier, uniquement dans la version française, l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Veithen, C. Ganachaud, M. Graff, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2003, vol. 875, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(022359.3/239/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EDISON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(022360.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

MACHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 85.072.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACHA S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C du 10 avril 2002, numéro 556.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Lang, retraité, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pol Stoffel, employé privé, demeurant à Moutfort.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

2.- Modification de l'article 1^{er} (alinéa 2) des statuts.

3.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

Deuxième résolution

L'article 1^{er} (alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Lang, S. Hennericy, P. Stoffel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(022350.3/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

DEVELOPMENT CORPORATION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 76.229.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVELOPMENT CORPORATION INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.229, constituée suivant acte reçu en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 733 du 6 octobre 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 17 octobre 2002, comprenant nomination de Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur.

OXFORDSHIRE SERVICES Ltd, ayant son siège social à Tortola, B.V.I., a été nommée commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille cent cinquante actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

J. Elvinger.

(022330.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

ATR LUXEMBOURG, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 87.529.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre René Rühlmann, transporteur, demeurant à F-Courtelevant, 17, rue de Bâle, ci-après nommé «l'associé unique»,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée ATR LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C du 6 août 2002, numéro 1178, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 87.529.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rühlmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(022338.3/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

**HC CONSULTING, Société à responsabilité limitée,
(anc. INTERNATIONAL ALLIANCES).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 79.992.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2003

Actionnaire présent: La société WASDEN Ltd, représentée par Monsieur Koen Aerts

Présent: Monsieur Callebert Harald

La société WASDEN Ltd, ayant son siège social au 5, Pelican Drive, Road Town, BVI - Tortola, représentée comme dit ci-avant, déclare céder et transporter avec effet à ce jour sous la garantie légale de droit à Monsieur Callebert Harald, demeurant au 9, Lorkendreef, B-3930 Hamont-Achel, ses cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 euros chacune.

Cette cession de parts est acceptée au nom de la société par son gérant Monsieur Callebert Harald.

Monsieur Callebert Harald, accepte cette cession de parts et devient associé unique de la société.

WASDEN Ltd / C. Harald

K. Aerts

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022061.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.198.

Ordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company by the name of GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l., (hereinafter the «Company»), with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 16, 2003.

The meeting of the shareholders is presided by Stephen Parks.

The chairman designates as secretary Teun Chr. Akkerman.

The meeting of the shareholders designates as scrutineer Mark Andrews.

The shareholders represented at the meeting by proxies in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, forty thousand seven hundred eighty (40,780) class A shares and two hundred sixty (260) class C shares, all with par value of EUR 25.- each, representing the entire share capital of the Company of EUR 1,026,000.- are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account for the period January 1, 2002 to December 31, 2002 and the allocation of the net profits;

2. Discharge to be granted to the Managers for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;

3. To appoint the following managers for the ensuing year:

Class A Managers

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Knut J. Michelberger, born on February 2, 1948 in Wuppertal, Germany, with professional address at Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

Class B Managers

Mark D. Andrews, born on March 5, 1973, in Port Perry, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Steven G. Ritz, born on November 27, 1973 in Winnipeg, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Stefano Giuliano, born on August 18, 1963, in Roma, Italy, with professional address at Via Felice Matteucci, 2, 50127 Florence, Italy;

Chantal Ryan, born on February 4, 1975 in Fergus, Ontario, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135, Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431;

4. Discharge to be granted to the auditor for the period January 1, 2002 to December 31, 2002;

5. Action on nomination for the election of Auditors for the ensuing year;

6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholders.

Thereafter the meeting of the shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholder approves the figures of the balance sheet for the period starting January 1, 2002 and ending December 31, 2002 and the profit and loss account for this period, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholder. The meeting of the shareholder further approves the transfer of EUR 6,717.- to the net wealth tax reserve out of the Company's earnings. The meeting of the shareholder establishes that the profit and loss account for the period shows a loss of EUR 154,914,720.-.

Second resolution

The meeting of the shareholders gives full discharge to the members of the Board with respect to the execution of their respective mandate terminating December 31, 2002.

Third resolution

The meeting of the shareholders approves the appointment of the following persons as Managers with immediate effect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholders:

Class A Managers

Teunis Chr. Akkerman, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Knut J. Michelberger, born on February 2, 1948 in Wuppertal, Germany, with professional address at Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

Class B Managers

Mark D. Andrews, born on March 5, 1973, in Port Perry, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Steven G. Ritz, born on November 27, 1973 in Winnipeg, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Stefano Giuliano, born on August 18, 1963, in Roma, Italy, with professional address at Via Felice Matteucci, 2, 50127 Florence, Italy;

Chantal Ryan, born on February 4, 1975 in Fergus, Ontario, Canada, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Stephen M. Parks, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135, Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431.

Fourth resolution

The meeting of the shareholders gives full discharge to KPMG as auditor of the Company with respect to the execution of its mandate terminating December 31, 2002.

Fifth resolution

The meeting of the shareholder hereby accepts the reappointment of KPMG SERVICES LIMITED, with registered address at Crown House, PO Box HM 906, Hamilton, Bermuda HM DX, registered in Bermuda under number 28527, as auditor of the Company for the ensuing year and approves that the remuneration of the auditor be agreed and fixed by the Managers of the Company.

Sixth resolution

The meeting of the shareholders hereby resolves that no fees be paid at this time to any of the Managers of the Company.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 16th day of April, 2003.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03840. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020991.3/000/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ECOM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 61.067.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(022377.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

ECOM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 61.067.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(022378.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

BUREAU SERVICES FOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 74, boulevard Charles Simonis.

R. C. Luxembourg B 93.301.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le deux mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Tilly Marguerite Georgette Fox, sans état particulier, née le 20 février 1946 à Clervaux, épouse de Monsieur Nicolas Emile Konsbruck, demeurant à L-2539 Luxembourg, 74, boulevard Charles Simonis;

2.- Monsieur Nicolas Emile Konsbruck, employé privé, né le 10 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à L-2539 Luxembourg, 74, boulevard Charles Simonis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BUREAU SERVICES FOX, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision unanime des associés.**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités de travaux administratifs, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant et ceci au prorata de leur participation dans la société.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user par les associés restants de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil trois.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts ont été souscrites par:

1) Madame Tilly Marguerite Georgette Fox, sans état particulier, née le 20 février 1946 à Clervaux, épouse de Monsieur Nicolas Emile Konsbruck, demeurant à L-2539 Luxembourg, 74, boulevard Charles Simonis, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales 99

2) Monsieur Nicolas Emile Konsbruck, employé privé, né le 10 mars 1944 à Luxembourg, demeurant à L-2539 Luxembourg, 74, boulevard Charles Simonis, une part sociale 1

Total: cent parts sociales 100

Les parts sociales ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.**Art. 9.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses co-associés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.**Art. 10.** Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés. Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.**Art. 11.** Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes les valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La gérance de la société est assurée par Madame Tilly Marguerite Georgette Fox, prénommée, qui pourra engager la société par sa seule signature.

2) Le siège social de la société est installé à L-2539 Luxembourg, 74, boulevard Charles Simonis.

3) Les comparants requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de société familiale par l'article 6 de la loi du vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante et onze, et à cet effet déclarent que la société est constituée entre époux qui détiennent ensemble la totalité du capital social.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T-M-G. Fox, N-E. Konsbruck, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 1. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mai 2003.

T. Metzler.

(022418.3/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FINANZ- UND TEILHABER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill.

R.C. Luxembourg B 21.672.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme BRANDENBOURG FINANZ HOLDING S.A., avec siège social à Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.495,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc Koppes, Dr. en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à Ehlang-sur-Mess,

Lequel comparant, agissant ès-nom et qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme FINANZ- UND TEILHABER HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 21.672, avec siège social à Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 janvier 1977, publié au Mémorial C de 1977, page 2458.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1168 du 3 août 2002.

Que la société anonyme BRANDENBOURG FINANZ HOLDING S.A., représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FINANZ - UND TEILHABER HOLDING S.A., dont le capital social s'élève à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euro trente-quatre cents (€ 867.627,34) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions de vingt-quatre euro sept cent quatre-vingt-neuf cents (€ 24,789) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la société: Monsieur Frans Van Hoof, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang/Mess, 7A, Zone d'Activité «Am Brill».

Que le comparant, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société FINANZ - UND TEILHABER HOLDING S.A., Monsieur Frans Van Hoof, prénommé, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Le comparant nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Elisabeth Drouet, employée privée, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, Zone d'Activité «Am Brill», et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de Madame Elisabeth Drouet, prénommée, en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Elisabeth Drouet, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

Le comparant, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme FINANZ - UND TEILHABER HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à Ehlinge-sur-Mess, 7A, am Brill.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koppes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(022341.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

LINAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 42.910.

L'an deux mil trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINAR S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.910,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1993, publié au Mémorial C numéro 205 du 6 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 4 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 244 du 13 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, Expert-comptable et Réviseur d'entreprises, demeurant à Burden.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christine Ney, employée privée, demeurant à Tiercelet (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant à Noertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 124, route d'Arlon L-1150 Luxembourg au 9, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof.
2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon au L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa).

«Le siège social de la société est établi à Windhof.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, C. Ney, G. Esch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(022343.3/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FOLLER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 85.071.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOLLER INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C du 10 avril 2002, numéro 556.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Lang, retraité, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pol Stoffel, employé privé, demeurant à Moutfort.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

2.- Modification de l'article 1^{er} (alinéa 2) des statuts.

3.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

Deuxième résolution

L'article 1^{er} (alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} Alinéa 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Lang, S. Hennericy, P. Stoffel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2003.

P. Bettingen.

(022347.3/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

SO.RE.ME. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.302.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- SELLA TRUST LUX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Samuel Haas, prénommé, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SO.RE.ME. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le quinze mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SELLA TRUST LUX S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2.- Monsieur Samuel Haas, prénommé, dix actions	10

Total: mille actions. 1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à Luxembourg.

b) Monsieur Sylvain Imperiale, employé privé, demeurant à Luxembourg.

c) Monsieur Yves Bayle, employé privé, demeurant à Luxembourg.

4) Est nommé commissaire:

- MAZARS S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Haas, G. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 16 avril 2003, vol. 424, fol. 28, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mai 2003.

H. Hellinckx.

(022420.3/242/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

LA BRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 45.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021813.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

CROCUSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 82.314.

EXTRAIT

Il ressort de la décision du conseil d'administration du 25 avril 2003:

- que Monsieur Federico Pandinelli, employé privé, demeurant Via Giuseppe Taverna 44, I-00135 Rome, a été nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Giancarlo Annunziato, Président démissionnaire.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022079.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

26818

WALDTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 60.731.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2002 que:
Monsieur Gérard Hubert, directeur commercial, demeurant 23, rue Cheuvent, F-75007 Paris, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel Erb, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Noël Hubert, administrateur-délégué;
- Monsieur Michel Maendly;
- Monsieur Gérard Hubert;

—
sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Le siège de la société est transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.
Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour WALDTEC S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022052.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

AYRTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 54.093.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

VAN GEET, DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.376.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(022053.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

TMB INDUSTRY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 83.492.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(022057.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

JARAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.235.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2003 que:

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022058.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

HIRONDELLES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 78.678.

—
Monsieur Roland De Lattre a l'honneur de présenter sa démission de son poste d'Administrateur de la société HIRONDELLES INTERNATIONAL S.A., sis L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 78.678.

R. De Lattre.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02672. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022069.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

OPPENHEIM ACA CONCEPT SICAV, Société d'investissement à capital variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 78.839.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(022082.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

EUROCASH-FUND SICAV, Société d'investissement à capital variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.631.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(022087.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

CBD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 54.741.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(022204.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

OPPENHEIM PORTFOLIO B SICAV, Société d'investissement à capital variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 79.471.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(022089.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

PHARMA/wHEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(022091.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

ANERMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.610.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour ANERMA HOLDING S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022158.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

BROCKMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.068.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour BROCKMONT INTERNATIONAL S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022162.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

INTERNATIONAL I.P. TELEPHONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.
R. C. Luxembourg B 58.150.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(022367.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CARBENETH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.562.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour CARBENETH LUXEMBOURG S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022185.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

ARROW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.270.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour ARROW FINANCE S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022190.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CONDUCTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.254.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour CONDUCTA HOLDING S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022191.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

DUKE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.660.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour DUKE FINANCE S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022192.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

ELECBORG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.018.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour ELECBORG S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022196.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPE GALAXIE S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022198.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.165.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (1) S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022199.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.180.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (2) S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022201.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (3) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.181.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (3) S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022202.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (4) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.507.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (4) S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022203.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.508.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022205.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.509.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022206.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.562.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour FEDERAL TRADE HOLDING S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022207.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.018.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022208.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FINSTYLE PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.264.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour FINSTYLE PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022210.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

FRIGOSYSTEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.503.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour FRIGOSYSTEME S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022212.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

GUSTAF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.267.

STATUTES

In the year two thousand three, on the thirtieth of April.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Carl Molinder, Chief Executive Officer, born on January 18, 1962 in Sollentuna, Sweden, residing in Sturegatan 48, SE-114 36 Stockholm, Sweden,

represented by Mr Benoît Nasr, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, on April 29, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a 'société à responsabilité limitée unipersonnelle' which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on 'sociétés à responsabilité limitée' and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a 'Société de Participations Financières' according to the applicable provisions.

The Company may also acquire intangible assets, register these upon the competent Registration Authorities and exploit these.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of GUSTAF, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at seventeen thousand euro (17,000.- EUR) represented by one hundred and seventy (170) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of May of each year to the thirtieth of April of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirtieth of April, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by Mr Carl Molinder, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of seventeen thousand euro (17,000.- EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on April 30, 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euros (1,700.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. B Number 64.474, a company with registered office at 27, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxy holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carl Molinder, 'Chief Executive Officer', né le 18 janvier 1962 à Sollentuna, Suède, demeurant à Sturegatan 48, SE-114 36 Stockholm, Suède, ici représenté par Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 29 avril 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme 'Société de Participations Financières'.

La Société peut de même acquérir des biens incorporels et les faire enregistrer au nom et pour compte de la société et les exploiter.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de GUSTAF, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix sept mille euros (17.000,- EUR), représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au trente avril, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Carl Molinder, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-sept mille euros (17.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 avril 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents (1.700,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. B Numéro 64.474, une société avec siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, vol. 17CS, fol. 63, case 5. – Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(022046.3/230/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

OP-INVEST CHF MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 52.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(022093.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

FISCOPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.885.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FISCOPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 55.885, constituée suivant acte reçu le 18 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 26.622 de 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Annulation de toutes les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2003.
- 2.- Nominations statutaires.

Exposé préliminaire

- La société SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, est actionnaire de la société FISCOPAR S.A., préqualifiée, à raison de 90 (quatre-vingt-dix) actions, et ce depuis la date de sa constitution le 18 juillet 1996;

- la société EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, est actionnaire de la société FISCOPAR S.A., préqualifiée, à raison de 10 (dix) actions, et ce également depuis la date précitée du 18 juillet 1996;

- en date du 28 mars 2003 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire nommant trois nouveaux administrateurs et transférant le siège social de la société;

- les actionnaires précités n'ont jamais reçu la moindre convocation à une telle assemblée générale, ni n'ont encore moins commandé la tenue d'une telle assemblée générale;

- les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social de la société FISCOPAR S.A. se trouvent depuis la constitution de la société entre les mains des actionnaires précités et n'ont jamais été transférées ni cédées;

- il en résulte de ce qui précède que l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2003 s'est tenue illégalement en flagrante violation de l'article 162 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 modifiée;

- à ce sujet une plainte a été déposée en date du 7 avril 2003 par les actionnaires auprès du Procureur de l'Etat de Luxembourg par l'intermédiaire de Maître Marianne Korving, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

- la présente assemblée générale a été convoquée ce jour dans le but d'annuler toutes les décisions injustement prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2003.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'annuler, avec effet rétroactif au 28 mars 2003, la décision injustement prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2003 de transférer le siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

- de réinstaurer, avec effet rétroactif au 28 mars 2003, le siège social à l'ancienne adresse: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- d'annuler, avec effet rétroactif au 28 mars 2003, la décision injustement prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2003 de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004:

a) Monsieur Jan Stulp Folkert, administrateur de sociétés, né à Barradeel (Pays-Bas) le 27 avril 1941, demeurant à NL-9494 ED Assen (Pays-Bas), 2, Reigerstraat;

b) Monsieur Piet Atsma, administrateur de sociétés, né à Haskerland (Pays-Bas) le 22 novembre 1946, demeurant à NL-8501 ZS Joure (Pays-Bas), 13, Klokmakkerij;

c) Monsieur Berend Bosma, administrateur de sociétés, né à Haskerland (Pays-Bas) le 10 septembre 1961, demeurant à NL-8501 CX Joure (Pays-Bas), 12, Baerdtstraat;

- de renommer, avec effet rétroactif au 28 mars 2003, les anciens administrateurs dans leur fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005:

a) la société de doit anglais SELINE MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à W152RA London (UK), 27, New Bond Street, R. C. Cardiff 3227310;

b) la société BELMANTO GENERAL N.V., ayant son siège social à B-2018 Antwerpen (Belgique), 174, Belgiëlei, R. C. Antwerpen 173616;

c) Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, né à Alkmaar (Pays-Bas) le 5 mars 1937, demeurant à L-7308 Heisdorf, 28, rue Jean De Beck, lequel est renommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Van Leuvenheim, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

J. Elvinger.

(022656.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

MARMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.961.

In the year two thousand three, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MARMEDIA HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, trade register Luxembourg section B number 56.961, incorporated by deed dated on October 30, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 58 of the February 7, 1997.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 150 (one hundred and fifty) shares having each a nominal value of EUR 208.50 (two hundred eight euros and fifty cents) representing the whole capital of the corporation with a current amount of EUR 31,275.00 (thirty-one thousand two hundred and seventy-five euros) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.

2. Appointment of DEVLIES & PARTNERS, as liquidator and determination of his powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

DEVLIÉS & PARTNERS, having its registered at Prinses Marie-Joséplein 2, 8500 Kortrijk, Belgium.

All powers are granted to the liquidator to represent the company at the operations of liquidation, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARMEDIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 56.961, constituée suivant acte reçu le 30 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 7 février 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 150 (cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 208.50,- (deux cent huit euros et cinquante cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant actuel de EUR 31,275.00,- (trente et un mille deux cent septante-cinq euros), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Nomination de DEVLIES & PARTNERS, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

DEVLIÉS & PARTNERS, ayant son siège social à Prinses Marie-Joséplein 2, 8500 Kortrijk, Belgique.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 25, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

J. Elvinger.

(022699.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2003.

HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.646.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour HAWK FINANCE S.A.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022213.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.

R. C. Luxembourg B 79.494.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Signature.

(022373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CINROP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.494.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(022398.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CINROP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.494.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(022396.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

CINROP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 64.494.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(022393.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.
